

COMPTE DE TAXES / 2018



Madame, Monsieur,

Notre administration a tenu parole par l'adoption d'un budget confirmant le **gel du compte de taxes** pour tous les contribuables. En outre, la Ville compte investir 10,1 M \$ en 2018 afin de toujours favoriser votre qualité de vie.

Maintien des investissements

Le nouveau Programme triennal d'investissements prévoit 10,1 M \$ en 2018 :

- Un montant de 840 000 \$ sera injecté pour le rehaussement de la digue pour protéger les personnes et leurs biens. La Ville est en attente d'une subvention.
- La construction du complexe aquatique commencera cette année et devrait se terminer en 2019. Ce projet de 9 M \$, subventionné conjointement à hauteur de 6 M \$, sera réalisé en partenariat avec la Ville de Deux-Montagnes. Nous nous répartirons, à parts égales, les coûts de construction et d'exploitation.
- Nous installerons en 2018 des feux de circulation à l'angle du chemin d'Oka et de la rue de l'Érablière au montant de 1,3 M \$, partagé à 50 % avec la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac.
- Le conseil investira 122 327 \$ pour des aménagements autour du lac adjacent au parc municipal, ainsi que 272 835 \$ pour les autres parcs et espaces verts.

Je vous annonce également que nous présenterons une demande d'aide financière pour l'aménagement de corridors scolaires.

En terminant, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de la trésorerie pour toute question concernant votre compte de taxes.

La mairesse,

M^e Sonia Paulus



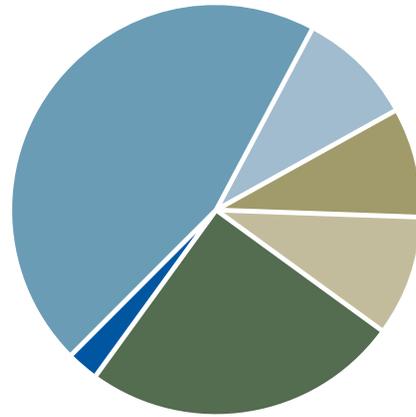
TAXATION

	2018	2017
TAXE RÉSIDUELLE	0,7575 par 100 \$ d'évaluation	0,7575 par 100 \$ d'évaluation
TAXE D'EAU RÉSIDENTIELLE	110 \$	110 \$
TAXE D'ORDURE RÉSIDENTIELLE	230 \$	230 \$
TAXE D'ÉGOUT SANITAIRE	71 \$	71 \$
TAXE D'ASSAINISSEMENT	0,0733 \$ par mètre carré	0,0739 \$ par mètre carré

GEL DU COMPTE DE TAXES

La taxe foncière résiduelle sera maintenue à 0,7575 \$ par 100 \$ d'évaluation en 2018, alors que la taxe d'assainissement est réduite de 0,0739 \$ à 0,0733 \$ par mètre carré. Un gel sera également appliqué à la tarification des matières résiduelles [230 \$], de l'eau potable [110 \$] et des égouts sanitaires [71 \$].

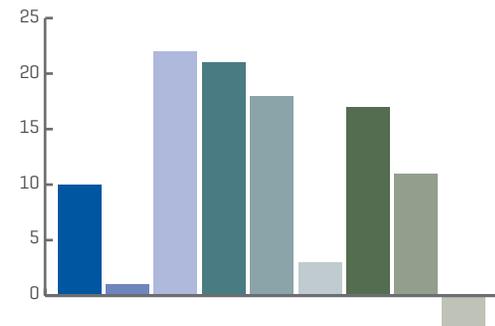
RÉPARTITION DU TAUX DE TAXES de 0,7575 \$ par 100 \$ d'évaluation



- Autres dépenses générales de la Ville – **0,3449 \$**
- Remboursement du service de la dette de l'ensemble du territoire – **0,0697 \$**
- Quotes-parts des dépenses du Service de la prévention des incendies – **0,0646 \$**
- Quotes-parts de la municipalité relatives aux dépenses [ARTM, MRC, CMM] – **0,0717 \$**
- Quotes-parts des dépenses du Service de police – **0,1904 \$**
- Quotes-parts des dépenses du Service de répartition 911 – **0,0162 \$**

BUDGET 2018

Dépenses 23 122 825 \$



- 10 % Administration générale
- 1 % Greffe
- 22 % Sécurité publique
- 21 % Transport
- 18 % Hygiène du milieu
- 3 % Aménagement, urbanisme et développement
- 17 % Loisirs et culture
- 11 % Frais de financement
- -3 % Transfert aux activités d'investissement et affectations

DATES D'ÉCHÉANCE DES PAIEMENTS

Le paiement du compte de taxes est exigible le **5 mars 2018**. Un compte de plus de 300 \$ peut être payé en quatre versements.

Dates d'échéance des paiements :

- 1^{er} versement : le lundi 5 mars 2018
- 2^e versement : le mardi 5 juin 2018
- 3^e versement : le mercredi 5 septembre 2018
- 4^e versement : le lundi 5 novembre 2018

ESCOMPTE

La Ville accorde un escompte de 2 % pour un compte supérieur à 300 \$ payé en totalité et reçu à nos bureaux au plus tard le **5 mars 2018**.

IMPORTANT : JOINDRE À CHAQUE VERSEMENT LE COUPON APPROUVÉ

PROPRIÉTAIRE XXXX XXXX XXXXX XXXXX XXX ADRESSE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC QC XXX XXX		N° DE DOSSIER POUR PAIEMENT 0000-00-0000-0-000-0000 (X)	
Payable à toute Caisse Desjardins SPC 548		MONTANT 664.34 213.86	
SITUATION XXXXX XXXXXX		ÉCHÉANCE 2018 03 11	
		ESCOMPTE 17.31 218.87	

ATTENTION : ce montant inclut l'escompte. Il s'agit donc du montant total à payer si vous bénéficiez de l'escompte.

COMMENT ACQUITTER VOTRE COMPTE ?

En vous présentant au comptoir de perception de l'hôtel de ville :

- Paiement en argent comptant
- Paiement par carte de débit
- Paiement par chèque à l'ordre de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

En déposant votre paiement dans la boîte aux lettres de l'hôtel de ville :

- Paiement par chèque seulement

Par le biais de votre institution financière :

- Paiement sur place, par téléphone ou par Internet

En envoyant des chèques postdatés, émis à l'ordre de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

RAPPELS IMPORTANTS

Les coupons détachables des comptes de taxes doivent être remis avec chacun des versements précités.

Lors d'un paiement au guichet automatique ou en ligne, le numéro matricule (ou le numéro de dossier) qui figure à l'écran doit être le même que celui inscrit sur votre compte de taxes. Le numéro matricule est associé à l'immeuble et non au payeur.

Lors d'un paiement sur le site Web d'une institution financière, facilitez votre recherche en inscrivant seulement « Marthe » dans l'onglet de recherche et sélectionnez la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, taxes foncières.

Lors d'un paiement sur le site Web d'une institution financière, il est important de prévoir **un minimum de 72 heures** pour le traitement du paiement.

Il est de votre responsabilité de faire parvenir votre compte de taxes à votre créancier hypothécaire dans les meilleurs délais afin que celui-ci puisse effectuer le paiement en respectant les échéances.

CONSULTEZ VOTRE COMPTE Voilà!

Vous avez maintenant la possibilité de consulter votre compte de taxes via la plateforme Voilà !

Voilà ! est une plateforme numérique conçue pour offrir aux citoyens un accès facile à leurs informations dans un Dossier citoyen personnalisé et constitue un outil de communication interactif pour les Marthelacquois. Vous aurez aussi accès à toutes les informations pertinentes qui vous concernent ainsi qu'à toutes les activités et nouvelles importantes de votre Ville.

COORDONNÉES DU SERVICE DE LA TRÉSORERIE

Service de la trésorerie – hôtel de ville
3000, chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0
450 472-7310, poste 100

VSMSSL.CA